



Annulation d un fameu compromi

Par **mouss75**, le **31/05/2010** à **19:24**

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente d'un terrain depuis le 19/09/09 et j'ai signé aussi avec un contrat de construction avec un constructeur depuis le temps que le constructeur qui devait me trouver le crédit

ça a traîné des mois et des mois au début il m'a dit que j'aurais un passe foncier et j'ai été d'accord et en mois d'avril 2010 m'a annoncé comme quoi que j'ai pas le droit au passe foncier et je lui ai répondu que ça s'arrête là et qu'il me donne un papier comme quoi que ça n'est pas accepté. Là il a paniqué et il veut traîner les choses

moi de ma part j'ai été voir ma banque pour un prêt et ils m'ont donné un papier comme quoi que ça n'est pas accepté j'ai envoyé ce document au constructeur et à l'agence qui m'a vendu le terrain... et ils m'ont dit que mon crédit n'est pas accepté... c'est eux qui le cherchent de leur part. et si j'accepte pas ils m'attaquent en justice pour payer 10% du prix du terrain et les frais d'agence. s'ils vous plaisent que je doive faire pour me débarrasser d'eux merci d'avance